



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 À 09H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 06 septembre 2021

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus. En l'absence de Benoit JIMENEZ, Didier GUÉVEL assurera la présidence du prochain Bureau programmé le 4 octobre.

Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 13 septembre 2021

Procédures juridiques

Signature de la convention relative à l'utilisation de la salle Marcel Pagnol sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL pour le Comité Syndical du lundi 06 décembre 2021 (Convention n° 2021-0931)

Célia DUBERTRAND précise que cette convention porte sur la mise à disposition à titre gratuit de la salle Marcel Pagnol sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL au SIAH dans le cadre de la tenue du prochain Comité Syndical, programmé le 6 décembre 2021.

Le Bureau autorise le Président à signer la convention.

a) Foncier

Avis sur l'acquisition de parcelles dans le cadre de l'opération n° 488 sur le territoire de la commune de VÉMARS

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que le SIAH avait, en 2015, fait une offre aux conjoints DEMARS pour l'acquisition d'une de leurs parcelles, située à VÉMARS. L'estimation réalisée par France Domaine s'élevait à 3 €/m². Le SIAH n'avait finalement pas donné suite du fait de l'évolution du projet vers un autre site d'implantation d'un bassin, appartenant également aux conjoints DEMARS. De nouvelles négociations ont donc été engagées en 2021 sur la base d'un prix estimé par la Direction Immobilière de l'État à 2 €/m².

Les propriétaires ont refusé l'offre du SIAH au motif que l'offre de 2015 à 3 €/m² a constitué un prix de référence, et que les prix de vente constatés dans le secteur sont supérieurs à 2 €/m².

Il est à noter qu'au-delà du montant de l'acquisition du terrain, une indemnité d'éviction de l'exploitant de la parcelle agricole, conformément à une délibération de 2015, est à prévoir. La question de la réévaluation de son montant doit être étudiée.

Le Bureau donne son accord sur une proposition établie sur la base de l'estimation faite par la Direction Immobilière de l'Etat, à savoir 2 €/m².

Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Bois d'Orville avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Déborah TANGUY indique que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France souhaite mettre en valeur le patrimoine archéologique du site d'Orville à LOUVRES et accomplit ainsi des travaux d'aménagement. Les vestiges d'un château ainsi qu'un bassin en pierre ont été mis au jour sur le site.

Une partie du site étant la propriété du SIAH, il convient donc que le Syndicat puisse autoriser la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France à intervenir sur son foncier.

Le Bureau autorise le Président à signer la convention.

Attribution de marchés publics :

Marché public de travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Biarritz sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Opération n° ARNOU 176)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à TELEREP pour un montant de 62 905,50 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché public de prestation de maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement hydro-écologique du Croult sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° 518)

Après exposé par Déborah TANGUY, Éric CHANAL précise que le lancement de ce marché fait suite à la réalisation, avant le transfert de compétence, d'études de faisabilité sur le territoire de la commune de GONESSE. Un découpage du tronçon en tranches pourra être envisagé afin de tenir compte du phasage des projets municipaux.

Il est à noter qu'une attention particulière doit être portée à la communication autour de ce projet et à l'association active de la population et de l'ensemble des acteurs concernés. Le retour d'expérience concernant les projets conduits sur la commune de SARCELLES et sur le quartier dit du « Vignois » confirme cette nécessité de soigner la communication autour de cette réalisation.

Sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à EGIS-URBAN WATER pour un montant de 213 850 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Définition de critères de marchés publics :

Marché public relatif à des missions de gestion foncière (Marché n° 07-21-26)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Ce marché s'inscrit dans un contexte d'augmentation des procédures foncières nécessaires aux opérations du Syndicat. Par ailleurs, le service des affaires foncières se trouve en sous-effectif suite au départ à la retraite de l'un de ses agents.

ASSAINISSEMENT

Réunion publique pour l'opération n° LOUV 105 le 06 octobre 2021 à 19h00 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement du quartier le Grand Bouteiller sur le territoire de la commune de LOUVRES

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau que la réunion publique se tiendra à l'espace culturel Bernard DAGUE. La phase de préparation des grands travaux, qui vont se dérouler sur trois ans, va démarrer. Le SIAH a fait appel à une maîtrise d'œuvre externe. Une procédure de référé préventif a également été engagée.

Suite à une remarque de Jean-Charles BOCQUET, Déborah TANGUY indique que le SIAH lance des référés lorsque que les travaux présentent une complexité technique associée à des risques avérés pour les biens environnants.

Dans le cas contraire ou dans le contexte de lancement de travaux d'urgence, le Syndicat privilégie le recours au constat d'huissier, dont un premier est réalisé en début de travaux, et un second en fin de travaux. Il est à noter que le constat d'huissier n'a pas la même valeur juridique notamment lors de contentieux.

Canalisation de transfert : Choix du nom du micro tunnelier et organisation d'une visite du site de conception du tuyau bas carbone

Déborah TANGUY informe le Bureau que, conformément à la tradition, l'entreprise BESSAC a sollicité le SIAH afin que le micro tunnelier puisse être baptisé d'un prénom féminin. Le prénom choisi par le Syndicat devra être communiqué au prestataire au plus tard fin décembre.

Déborah TANGUY annonce que trois dates sont proposées pour la visite de l'usine CAPREMIB à CORMICY ; les 19, 22 et 29 octobre. Un déjeuner sera organisé après la visite.

Benoit JIMENEZ propose la création d'un doodle afin de planifier ce déplacement.

Démarrage du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du SIAH

Déborah TANGUY informe les membres du Bureau du démarrage de la réactualisation du Schéma Directeur d'Assainissement sur 26 communes, avec également l'intégration des réseaux de transport du territoire de Plaine Vallée. En première phase, le SIAH va dresser un état des lieux des données dont il dispose afin d'en produire une synthèse. Ces données compilées seront ensuite transmises aux communes pour validation.

Les phases de diagnostic et de métrologie suivront.

Éric CHANAL indique que le SIAH souhaite déconnecter les aspects financiers dans la mesure où les évolutions en matière de financement des eaux usées et des eaux pluviales sont en cours d'études.

Éric CHANAL ajoute que le planning est très contraint puisque l'étude est d'une durée de deux ans. Elle s'inscrit également dans le respect des obligations de l'Agence de l'Eau. Il est à noter que la Police de l'Eau et l'Agence de l'Eau ont validé la méthodologie de cette étude, qui doit permettre au Syndicat d'améliorer son diagnostic permanent.

Le lancement du marché public concernant des prestations de suivi de mesures de la qualité des cours d'eau avant-pendant et après travaux s'inscrit dans cette démarche.

Un comité de pilotage sera constitué d'ici la fin de l'année 2021.

STATION DE DÉPOLLUTION

Étude méthanation

Éric CHANAL précise que cette étude technico-économique conduite par le Cabinet Merlin, proposée et financée à hauteur de 50 % par GRDF, porte sur la faisabilité de la mise en place d'une unité de méthanation dont l'objectif est la captation du surplus de CO² issu du processus de méthanisation des boues. La valorisation du CO² couplé à de l'hydrogène permettra la production d'un méthane de synthèse injectable potentiellement dans les réseaux de distribution municipaux de gaz naturel. Deux technologies permettent la captation du CO² ; la méthanation catalytique et la méthanation biologique.

La technologie de méthanation catalytique est la plus ancienne, elle est très utilisée dans certaines industries mais elle présente des contraintes technologiques, financières et administratives.

La voie biologique est mise en œuvre à une température et une pression inférieure et consomme donc moins d'énergie. Elle est ainsi plus souple et présente des coûts et des risques plus faibles mais elle bénéficie de peu de retour d'expérience. Ses coûts restent par ailleurs élevés. L'objectif du Syndicat est donc de réduire ce reste à charge financier par l'étude de la possibilité d'augmenter les taux de subventionnement de ses partenaires, ou la contractualisation de partenariats avec des acteurs privés. A cet effet, une rencontre avec GRDF a été planifiée le 15 octobre 2021. Des exploitants tels qu'OTV pourraient également être associés à ce projet.

Parallèlement, le Syndicat recherche également des synergies locales dans le cadre de l'achat d'électricité à bas coût et la revente de méthane de synthèse aux collectivités.

Enfin, le SIAH est confronté à une problématique foncière sur le site de la station.

Claude TIBI confirme que la technologie de méthanation biologique présente des coûts d'investissement et de fonctionnement élevés et seules de petites unités ont développé ce type de production.

Éric CHANAL ajoute que les sites pourvus de cette technologie sont essentiellement des sites pilotes. Il est donc nécessaire de faire preuve d'un minimum de prudence.

Suite à une remarque de Claude TIBI, Éric CHANAL répond que les nuisances olfactives d'une installation de méthanation n'ont pas été soulevées lors de l'étude, les nuisances résultant de la proximité de l'aéroport du BOURGET étant plus prégnantes, notamment les odeurs de kérosène.

Par ailleurs, il ne peut être envisagé de stocker l'hydrogène sur le site de la station, cette option conduisant à classer le site SEVESO.

Éric CHANAL rappelle que l'étude conduite par le cabinet Merlin est terminée, et souhaite recueillir la position du Bureau quant à la poursuite de cette démarche tout en précisant qu'un portage politique est nécessaire notamment dans le cadre de la prochaine rencontre avec GRDF.

Les membres du Bureau échangent sur l'intérêt de ce projet et s'interrogent sur les bénéfices d'un point de vue écologique.

Éric CHANAL répond que le souhait du Syndicat est de produire des certificats d'énergie verts. Par ailleurs, la démarche permettrait, dans sa deuxième phase, de traiter le débit moyen de CO² rejeté à l'atmosphère aujourd'hui.

FINANCES

Scénarios de renouvellement des réseaux

Suite à des échanges avec Claude TIBI, il a été demandé au cabinet FCL d'affiner certains scénarios de financement sur les eaux usées et les eaux pluviales, mixant le recours à l'emprunt et à l'autofinancement avec comme hypothèse une augmentation des tarifs dès 2022. L'objectif de cet exercice est la mise en exergue des variations suivantes :

- L'autofinancement supplémentaire engendré dans le cadre d'un recours à l'emprunt identique ;
- La capacité de désendettement dans l'hypothèse d'un niveau d'autofinancement inchangé ;
- L'impact sur le taux de renouvellement dans le cadre de la conservation d'un seuil de capacité de désendettement fixé à 10 ans.

Benoit JIMENEZ rappelle que ces simulations doivent également se traduire en termes de coûts pour l'utilisateur.

Maurice MAQUIN souligne que les délais semblent très contraints pour mener à bien une campagne de communication à destination de l'ensemble des parties prenantes mais également des usagers.

Éric CHANAL acquiesce et évoque la possibilité de déconnecter la démarche portant sur le financement du renouvellement des réseaux des eaux pluviales de celle des eaux usées, puisque les modes de financement sont différents.

Éric CHANAL indique par ailleurs que les résultats de modélisation pourront être disponibles très rapidement.

Fin de la réunion de bureau à 11h30

Prochaine réunion de bureau lundi 04 octobre 2021 à 9h00